

SERVICE D'ORTHOPHONIE

Information aux parents concernant le service d'orthophonie

L'orthophoniste travaille en collaboration avec les intervenants scolaires et les parents ainsi que directement auprès des élèves afin de **prévenir, d'identifier et de traiter les difficultés langagières**, qu'elles se manifestent en modalité orale ou écrite, en compréhension ou en expression.

En milieu scolaire, les interventions de l'orthophoniste peuvent prendre différentes formes :

❖ **Pour tous les élèves :**

- ✓ informations/conseils généraux aux intervenants;
- ✓ ateliers variés de stimulation langagière (particulièrement au préscolaire et en 1^{ère} année);

❖ **Pour certains élèves, à la demande des intervenants scolaires :**

- ✓ séances d'observation en classe;
- ✓ activités de dépistage en sous-groupe en classe;
- ✓ conseils ciblés ou recommandations personnalisées en lien avec les besoins nommés;
- ✓ remise de matériel et/ou conseils de stimulation (aux parents et/ou aux intervenants);

❖ **Pour les élèves qui présentent des besoins plus précis (avec l'autorisation parentale) :**

- ✓ évaluation orthophonique;
- ✓ rééducation orthophonique*;
- ✓ collaboration au *Plan d'intervention* de l'élève;

**Service offert en priorité aux élèves du préscolaire et de 1^{ère} année. Les modalités de services (séances individuelles vs sous-groupe; nombre de séances; calendrier des séances) sont à déterminer chaque année en fonction des besoins de l'élève, de la disponibilité des ressources et des priorités établies par l'équipe-école. Pour les élèves de 2^e à la 6^e année, des interventions de nature indirecte (informations et conseils aux parents/intervenants, participation au plan d'intervention s'il y a lieu, collaboration avec des partenaires externes, etc.) sont généralement favorisées.*

Si votre enfant a déjà bénéficié d'un service d'orthophonie à l'école ou à l'externe (ex. Agir-Tôt/CIUSSS, clinique privée, CHUL, etc.), il est important d'en aviser l'école. Si vous vous questionnez sur les modalités de service en orthophonie prévues pour votre enfant pour l'année 2026-2027, nous vous invitons à communiquer avec le service d'orthophonie de l'école afin d'en discuter. **Les parents des enfants pour qui des séances de rééducation sont prévues seront tous contactés au moment opportun.**

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute question supplémentaire. Merci!

Geneviève Marcil, orthophoniste

École de l'Harmonie (St-Édouard)

(418) 666-4666 #4695

genevieve.marcil@cssps.gouv.qc.ca